

PROGRAMME DE FORMATION

L'IA AU SERVICE DES MÉDIATHÈQUES

PUBLIC Bibliothécaires, médiathécaires, agents de médiathèques municipales et intercommunales	PRÉREQUIS Aucun. Pratique courante du métier suffit.	FORMAT Présentiel	RYTHME Temps plein
DURÉE 1 jour — 6 heures	TARIF HT Sur devis	DÉLAI D'ACCÈS Entretien	ACCESSIBILITÉ PSH Nous consulter

OBJECTIFS

- **Identifier** les cas d'usage concrets de l'IA dans le quotidien d'une médiathèque : médiation, communication, accueil des publics, animation.
- **Utiliser** un assistant IA généraliste pour gagner du temps sur la rédaction de notices, comptes rendus et communications.
- **Animer** des ateliers de découverte de l'IA pour les publics, dans une posture de médiation numérique éclairée.
- **Adopter** les bons réflexes face aux enjeux d'éducation aux médias et à l'information à l'ère de l'IA.

PROGRAMME

Matinée : Comprendre l'IA et ses usages en médiathèque

- **Panorama de l'IA pour les médiathèques** : concepts clés, ce que l'IA sait faire et ne sait pas faire, cas d'usage observés dans les établissements de lecture publique.
- **Premiers pas pratiques** : prise en main d'un assistant IA sur des tâches courantes (notices, présentations d'auteurs, recommandations thématiques, communications publics).
- **Médiation et animation** : conception d'animations IA pour différents publics (jeunesse, adolescents, adultes, seniors), posture du médiateur face aux questions du public.
- **Vigilance et esprit critique** : savoir vérifier les résultats de l'IA et transmettre cette posture aux usagers.

Après-midi : Intégrer l'IA dans la médiation numérique

- **Éducation aux médias et à l'information (ÉMI)** : place de l'IA dans le parcours ÉMI, identification des images générées, fact-checking assisté.
- **Communication et fonds documentaire** : utiliser l'IA pour valoriser le fonds, proposer des sélections thématiques, animer les réseaux sociaux de la médiathèque.
- **Cadre déontologique et réglementaire** : RGPD, droit d'auteur, AI Act (août 2026), positionnement de la profession.
- **Plan d'action individuel** : chaque participant identifie deux à trois usages prioritaires pour son établissement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Démonstrations et ateliers pratiques** sur des cas issus du quotidien des médiathèques, avec manipulation par chaque participant.
- **Travail sur des cas réels** : chacun apporte des situations concrètes (notice à rédiger, animation à concevoir, communication à préparer).
- **Échanges entre pairs** pour adapter les usages aux contextes (médiathèque municipale, intercommunale, BDP, réseau).